

PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER: EXEMPLES BELGES ET EUROPEENS DE DEDUCTIBILITE FISCALE.

Cercle Royal Gaulois artistique et littéraire, rue de la Loi 5, 1000 Bruxelles

Déjeuner-débat mensuel « Ville et société » du mercredi 16 janvier 2008.

Le débat a été introduit par

Thierry de l'ESCAILLE, Président, Patrimoine culturel immobilier, Bruxelles.

Eric de NAZELLE, représentant François d'ORMESSON, Directeur Général délégué, PhiTrust, Paris

Claude VEYSSIERE-POMOT, Inspecteur général de l'architecture et du patrimoine, Paris.

EXPOSES.

L'Asbl « Patrimoine Culturel immobilier ») constitue un fonds d'aide aux propriétaires privés de biens classés accessibles au public, pour leurs travaux de restauration et d'entretien. Ce fonds est alimenté entre autres par des dons déductibles de l'impôt. Par ce système de mutualisation le propriétaire peut donc en pratique récupérer en financement de travaux le don qu'il a effectué au fonds commun. Il est à noter que pour être considéré comme accessible au public un immeuble classé doit seulement être visible depuis la voirie publique, sans obligation d'accès effectif. Voir détails dans www.patrimoine-culturel-immobilier.be.

PhiTrust constitue un «Fonds d'investissement solidaire et responsable», prévu par la législation française. Son champ d'action inclut le mécénat en faveur du patrimoine.

Il constitue un instrument permettant notamment de réduire la rigueur de la législation sur les quotités disponibles en matière de succession et d'éviter partiellement l'impôt sur la fortune. Il fait partie du Centre français des fondations (voir www.phitrust.fr et www.cf-fondations.fr).

En tant que propriétaire privé d'un monument historique, la Grande Forge de Buffon, en Côte d'Or, près de la gare TGV de Montbard (12.000 visiteurs par an), Claude Veysière-Pomot est au cœur de l'application de la nouvelle législation française (Loi Aillagon), accordant des aides aux propriétaires privés passant par le canal d'un organisme agréé, français ou non. L'orateur estime que la conservation et l'entretien du patrimoine sont réalisés de la manière la plus efficace par une gestion immobilière décentralisée, en particulier par leur maintien en mains privées. L'Abbaye de Fontenoy est selon lui un bon exemple de gestion privée d'un élément du patrimoine national. La gestion décentralisée est aussi de nature à encourager un mécénat de proximité, portant sur un bien clairement identifié, en vue d'assurer un équilibre durable entre les recettes (à provenir du mécénat pour compléter celles provenant des visiteurs) et les dépenses d'entretien et de restauration..

DEBAT.

Le débat a fait ressortir – au-delà des exemples français et belges – l'émergence actuelle d'un mécénat transnational déductible de l'impôt, grâce au réseau « Trans Giving Europe » (TGE), mis en place par la Fondation Roi Baudouin (www.givingineurope.org). Ce système fonctionne de manière décentralisée, par compte séparé pour chaque projet. Ces projets peuvent être de taille variable, le plus important étant le Fonds Ganshof (150 ha de terres agricoles dans la périphérie bruxelloise, légués à la Fondation Roi Baudouin en vue de leur protection).

Divers participants ont fait part de leurs expériences individuelles dans le domaine de protection privée du patrimoine architectural, notamment châteaux, sites archéologiques ou immeubles d'habitation.

L'expérience la plus impressionnante rapportée a été celle d'un mécène ayant entrepris d'acquérir et de restaurer quatre immeubles majeurs de Victor Horta sans soutien des autorités (visitables par groupes et pour des réceptions - www.events-at-horta.be).

Pierre Laconte,

Fondation pour l'environnement urbain

Les CR sont accessibles sur www.ffue.org